



Règlement intérieur

Stages Foot Med'

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de vie, de fonctionnement, d'hygiène et de sécurité lors du stage organisé par la Ligue Méditerranée de Football, ainsi que la mise en œuvre des mesures éducatives et sanctions disciplinaires.

Il s'applique aux stagiaires inscrits au stage organisé par la Ligue Méditerranée de Football. L'inscription audit stage constitue pour la famille et l'enfant, une acceptation de ce règlement qui est consultable à tout moment, sur le site internet stages.lmedfoot.fr.

En cas de non-respect des règles énoncées ci-dessous, la Ligue Méditerranée de Football se réserve le droit de prendre les mesures conservatoires nécessaires au bon fonctionnement du stage, ainsi que des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du stage.

RESPECT DES RÈGLES DE VIE

L'inscription au stage implique :

1. Le respect des autres :
 - Faire preuve de tolérance, d'esprit d'équipe, solidarité, civisme et fair-play.
 - Aider ses partenaires en difficulté.
 - Respect du rythme et du sommeil des autres.
 - Faire preuve de politesse et d'amabilité.
2. Le respect des règles et consignes données par les encadrants du stage.
3. Le respect du planning des activités et des horaires.
4. Le respect du principe de laïcité.
5. Le respect des lieux et du matériel.
6. Le respect de toutes les règles de vie mises en place par l'équipe encadrante.

Les règles de vie en collectivité visent à ce que chaque enfant fasse preuve de respect dans son comportement (tant à l'égard du matériel, que du lieu de vie et des autres personnes qui l'entourent), de solidarité, de tolérance et qu'il apprenne à être responsable de ses choix et de ses actes.

Il est rappelé que les actes de violence et comportement dangereux envers les personnes et les biens sont interdits.

RESTAURATION ET RYTHME DE VIE DURANT LE STAGE

Les stagiaires sont tenus de prendre leur repas au restaurant du CREPS (tous les matins, midis et soirs).

Le responsable légal des stagiaires et le stagiaire doivent communiquer les éventuelles allergies connues dès le dossier d'inscription afin que des contacts soient établis avant le début du stage. Toute non-communication expose avant tout le stagiaire concerné à des dangers qui peuvent s'avérer sérieux. La Ligue Méditerranée de Football ne pourra être tenue responsable en cas d'accident allergique.

Le rythme « veille-sommeil » des stagiaires est adapté aux exigences de la vie collective et à celle de la pratique du sport.

Par conséquent, les horaires à respecter sont les suivants :

- Levé : 7H 30
- Petit déjeuner : 8H30
- Déjeuner : 12H30
- Dîner : 19H15
- Couché : 21H30 - Les stagiaires rejoignent leur chambre à l'heure fixé pour un appel fait par les encadrants du stage. Après l'extinction des lumières, il leur est interdit de quitter leur chambre.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes données en matière de sécurité et d'hygiène, sur le lieu du stage.

Les stagiaires contagieux et pour lesquels le médecin prescrit une éviction de la collectivité (cas de grippe, angine bactérienne, gastro-entérite, COVID, ...) doivent obligatoirement quitter le stage pour assurer une surveillance clinique correcte et éviter la contamination des autres personnes présentes. Il sera demandé au représentant légal de venir chercher le stagiaire concerné.

RESPECT DU MATÉRIEL PRÊTÉ ET DES LIEUX

Les stagiaires s'engagent à respecter l'état des lieux, à prendre soin du matériel et à entretenir les équipements qu'ils utilisent. Toute dégradation ou dégât quelconque doit être signalé aux encadrants du stage, afin que celui-ci soit réparé dans les plus brefs délais.

Dans le cas d'une faute caractérisée, en plus des sanctions normalement applicables, les auteurs seront tenus pécuniairement responsables des dégradations constatées.

VÊTEMENTS ET OBJETS DE VALEUR

En aucun cas, la Ligue Méditerranée de Football ne peut être tenue responsable de la perte, l'échange, le vol, la dégradation d'un vêtement ou d'un objet de valeur.

Le stagiaire reste seul responsable de ses affaires.

Les encadrants du stage ne pourront pas se voir confier un objet ou un vêtement au cours de la journée.

Pour chaque jour, la famille doit prévoir pour son enfant des tenues adaptés aux activités (cf. Documents utiles - Trousseau.)

Les vêtements oubliés sont tenus à la disposition des familles au siège de la Ligue Méditerranée de Football durant 8 semaines. Passé ce délai, les vêtements sont ensuite remis à un organisme caritatif.

L'argent est déconseillé. Les encadrants ne peuvent être portés pour responsable de la perte d'argent.

UTILISATION DES OBJETS CONNECTÉS

L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre objet connecté (tablette, ordinateur, montre connectée, etc.) est interdite au cours des activités et durant la nuit. L'utilisation de ces objets sera autorisée sur des plages horaires définies par les encadrants.

MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET SANCTIONS

Tout manquement grave aux règles de vie, à la discipline, et toute attitude contraire aux obligations mentionnées ci-dessus sera signalé aux représentants légaux. La Ligue Méditerranéenne de Football se réserve la possibilité d'exclure l'enfant du stage (temporairement ou définitivement). Dans ce cas aucun remboursement du stage ou de journée, ne sera effectué.

Les frais qui pourront être occasionnés seront à la charge des parents.

En tant qu'organisateur, la Ligue Méditerranéenne de Football pourra prendre des mesures de sanctions envers un stagiaire s'il :

- Exerce des sévices de tout ordre envers d'autres jeunes et/ou des adultes.
- Outrepassé volontairement les règles de sécurité.
- Ne respecte pas le matériel quel qu'il soit. Tout acte de vol ou de vandalisme ne pourra être toléré. En cas de dommage(s) matériel(s), les frais occasionnés seront à la charge des représentants légaux.
- Introduit ou utilise dans le Centre ou dans le cadre des activités, tout produit ou objet dangereux.
- Nuit au stage des autres par son comportement en général.
- Ne respecte pas les adultes (animateurs, équipe de Direction, personnel de service. ...).

Date :.....

**Signature du représentant légal
(Précédée de la mention lu et approuvé)**

Signature du stagiaire